



Slogon®

9 rue des Colonnes 75002 Paris, FRANCE • Tél. : (+33) 09 77 19 71 33

E-mail : contact@slogon.fr • Site Internet : www.slogon.fr

MOUMAN Abou-Sofiane EI - SIRET 832 214 555 00027

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

Définitions:

Slogon : **le fournisseur** / Votre société : **le client**

Votre client, si vous représentez une agence : **l'annonceur**

Votre chef de projet : **le donneur d'ordre**

L'œuvre ou le service faisant l'objet du devis : **le produit**

1. Sauf convention contraire expresse ou application de l'article L.132-31 du code de la propriété intellectuelle, l'exécution d'une commande entraîne de la part de Slogon au profit de son client, la cession de tous les droits d'exploitation du produit (notamment reproduction, représentation et adaptation), et ce, pour la durée légale de protection des droits d'auteur et pour le monde entier, et par tous les moyens et formes connues ou inconnues au moment de la commande. Le prix stipulé sur ce devis comprend la rémunération forfaitaire de la cession des droits, hors fournitures (achat d'art, achat média, etc.)

2. L'exécution d'une commande entraîne la remise par Slogon à son client des codes sources du produit. Slogon veillera à la lisibilité des codes sources et garantit à son client qu'ils pourront être exploités dès leur livraison, selon les modalités techniques définies avec le donneur d'ordre dans le cahier des charges. Le client n'est en aucun cas autorisé à revendre, distribuer ou céder, sous aucune forme que ce soit, les fichiers ou le code source acquis auprès de Slogon. Le client sait que Slogon reste seul propriétaire des droits de modification de ses créations, résultant notamment de la propriété intellectuelle (L. 121-1). Toute modification même partielle faite sans autorisation est illicite.

3. Slogon s'engage dans le cadre d'une obligation générale de moyens à tout mettre en oeuvre pour assurer la meilleure qualité et régularité des services qu'il apporte. Slogon ne peut être tenu pour responsable de quelque dommage que ce soit subi par le client, y compris les pertes ou les altérations de données. Slogon assure une obligation de moyen et en aucun cas de résultat sur toutes les prestations proposées.

4. La responsabilité de Slogon est limitée au site internet et à son contenu dont elle a le contrôle direct. Slogon ne saurait être responsable des liaisons de tous types, assurées par d'autres prestataires. Slogon ne saurait être responsable des dégâts accidentels ou volontaires causés par des tiers au client du fait de sa connexion à Internet. Slogon ne saurait être responsable, dans le cadre d'un site géré par le client ou le fournisseur, de la perte, du vol ou de la diffusion des codes d'accès client. Pour toute commande de création, Slogon se réserve le droit de refuser texte, illustration et en général tous contenus qui sont contraires aux bonnes moeurs, ou en infraction avec la législation française. Slogon se réserve le droit d'insérer une mention sur le site du client stipulant qu'elle en est l'auteur. Dans le cas où le client fournit à Slogon les informations nécessaires à l'exécution de la commande, ces informations devront être transmises selon les spécifications de Slogon. La réalisation des prestations commandées ne sera réalisée dans un délai fixé à la commande qu'à compter du moment de la réception de toutes les informations nécessaires à cette réalisation. L'ensemble des informations ayant été, préalablement à leur diffusion, sélectionné par le client, Slogon ne saurait être en aucun cas rendue responsable de leur contenu. Lors de l'acceptation de la commande, nous présumons que le client est en possession du droit d'exploitation et de reproduction, et assume toute responsabilité pour les préjudices résultant d'une violation des droits d'auteur ou de reproduction appartenant à un tiers. Slogon ne saurait être tenue pour responsable du non fonctionnement de tout ou partie du site Internet dans le cas d'un hébergement non assuré par ses soins.

5. Slogon et ses collaborateurs sont tenus de garder secrètes et confidentielles les informations fournies par le client, notamment la politique commerciale et publicitaire du client et de l'annonceur, ainsi que l'objet de la présente commande. Les collaborateurs du fournisseur signeront un accord de confidentialité fourni par le client qui l'exigera.

6. Slogon a la garde des objets et documents remis par le client, sans néanmoins être responsable de leur perte ou détérioration.

Le client s'engage à conserver une version originale des documents avant remise au fournisseur. Nous vous informons que le produit et les communications électroniques transitent par des services contractés auprès de fournisseurs tiers.

7. Slogon se réserve le droit de facturer, de plein gré, toute prestation démarrée pour laquelle aucune action de validation ou recette dans le périmètre du devis n'aurait été émise par le client depuis 30 jours calendaires.

8. Toute fourniture non conforme à la commande sera corrigée dans les termes du devis par Slogon, selon le système de recette prévu à cet effet. Post-livraison, la couverture de la garantie légale contre les vices cachés (bugs) s'entend hors modification du code source livré et de l'environnement de déploiement accédé par Slogon.

9. La facture, pour tout travail effectué par Slogon et accepté par le client sera réglée à réception, maximum 45 jours de date de facturation. Cette facture pourra être accompagnée du bon de commande émis par le client sur demande. Les prix des prestations proposés sont ceux mentionnés dans le devis ; ils s'entendent hors taxes (TVA non applicable, article 293 B du CGI) et sont payables en euros selon la modalité suivante : **50% exigible avant le démarrage effectif du projet et 50% à la livraison, sauf autre accord.** Le versement d'un acompte et/ou la signature du devis par le client implique un engagement ferme et définitif du client. Conformément à la loi du 25 janvier 1985, le transfert de propriété des prestations faisant l'objet de la facture ne sera effectif qu'au moment du paiement intégral du prix mentionné.

10. Tout incident et/ou retard de paiement à l'échéance entraînera l'application d'une pénalité de retard, prévue par la loi 92-1442 du 31 décembre 1992, art. 3-1 al. 3, égale à une fois et demie le taux d'intérêt légal sur les sommes dues, ainsi que la facturation de l'ensemble des frais financiers, de dossier, de mise en demeure et de recouvrement correspondants, sans préjudice de la suspension et/ou de la résiliation du présent contrat. En cas de manquement par l'une des parties aux obligations des présentes clauses, non réparé dans un délai de huit jours à compter de la lettre recommandée avec accusé de réception, notifiant les manquements, adressée par l'autre partie, cette dernière pourra faire valoir la résiliation du contrat sous réserve de tous les dommages et intérêts auxquels elle pourra prétendre. En cas de règlement amiable, de procédures de redressement ou de liquidation judiciaire, de suspension provisoire des poursuites, de faillite ou de procédures similaires, le présent contrat sera résilié automatiquement, sans notification, à compter de la décision du Tribunal compétent.

11. Les délais de livraison indiqués ne sont valables que dans la limite des capacités techniques et humaines de Slogon à répondre aux commandes. Le client ne peut exiger de Slogon ni la livraison de la commande à la date prévue, ni indemnité de quelque nature que ce soit. Le client reste redevable de la somme prévue.

12. Slogon s'interdit pendant l'exécution d'une commande et par la suite, même en cas de rupture anticipée, de proposer directement ses services à l'annonceur pour les besoins auxquels le client a passé commande.

13. Le seul fait, pour le client, d'accepter une commande implique son acceptation pleine et entière (sans restriction ni réserve) de toutes les clauses et conditions imprimées, dactylographiées ou manuscrites, figurant sur le devis, nonobstant toutes clauses contraires pouvant figurer sur les imprimés, la correspondance, les bons de commande du client. Le devis est valable trois mois, à retourner avec la mention (Lu et approuvé), nom, signature, et cachet de l'entreprise. Seuls sont compétents les Tribunaux du lieu du siège social de Slogon en cas de litige liant le client au fournisseur concernant le devis. La dernière date d'actualisation des conditions générales de vente est celle figurant sur le devis.